



COMMUNE
DE
COBRIEUX
59830

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 29 AOUT – 20 H 15 EN MAIRIE**

Présents : Jean DELATTRE, Maire, Gérard NOCK, Rita TRINEZ, Patrick LEMAIRE, Adjoint, Rufin COCHETEUX, Chantal BAERT, Patrick LESAGE, Christophe THIEBAUT et Christophe VANHALST.

Absente ayant donné procuration : Pauline LAHOUSSE qui mandate Jean DELATTRE.

Absents : Lise MIGNON, Alain DECHAUME, Gaëlle VITTRANT.

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire demande aux Elus d'approuver l'adjonction d'un point à l'ordre du jour : Dossier construction de logements locatifs, examen d'une demande de la Société PARTENORD. A l'unanimité les Elus approuvent.

Ordre du Jour

Monsieur le Maire demande aux Elus d'approuver l'adjonction d'un point : suivi du dossier PARTENORD Habitat – construction de 3 logements locatifs aidés sur un terrain propriété du CCAS.

1 – Approbation du procès-verbal de la séance du 13 juin 2019

Intervention de Rufin COCHETEUX qui souligne une erreur : point 3 création de poste, concernant le vote il faut lire 104/heures mois et 94 heures/mois et non semaines. A rectifier.

Plus de remarque n'étant formulée le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2 – Dossier requalification de la rue des Prés

Monsieur le Maire expose. La consultation a été lancée courant juillet pour remise des offres le 6 août dernier. 7 dossiers ont été retirés, seule une entreprise a adressé son offre. Une première analyse a été menée par le Maître d'œuvre (Mise à disposition CCPC) :

Montant estimatif des travaux HT : 175 800 €

Montant de l'offre HT : 159 875 €

Identité de la société Démolition et Travaux Routiers, cette entreprise a travaillé sur quelques communes de la Pévèle, comme WANNEHAIN qui a été satisfait des travaux. Monsieur le Maire convoquera tout prochainement les membres de la commission travaux, pour examiner le dossier de candidature et si la note obtenue par l'entreprise est bonne, notifier l'attribution du marché.

Christophe THIEBAUT s'est renseigné également sur cette société, les avis sont bons, entreprise reconnue pour gérer ce type de travaux ;

Rita TRINEZ demande si on peut attribuer le marché malgré le fait que ce soit une candidature unique.

Monsieur le Maire confirme, si la note obtenue par l'analyse permet d'attribuer c'est tout à fait possible.

Il rappelle que l'analyse est guidée par les critères de sélections définies au moment du dépôt du marché. La note est obtenue par l'analyse du dossier de candidature.

3 – Dossier Partenord Habitat

Monsieur le Maire expose : les représentants de la société Partenord ont souhaité être reçu en mairie pour discuter du suivi de ce dossier et notamment du plan de financement. Ils ont exposé la difficulté d'équilibrer le budget. Plusieurs pistes d'économies ont été examinées : comme l'utilisation plus importante d'enduit en façade arrière, la modification de la toiture pour permettre de proposer une

surface habitable plus importante.

Malgré ces pistes, les représentants ont poursuivi sur les difficultés d'équilibre . Pour eux la solution est que le CCAS rétrocède à l'euro symbolique le terrain. Pour rappel il avait été convenu de la signature d'un bail emphytéotique d'une durée de 50 ans. A échéance, la commune retrouve la pleine propriété du terrain et des maisons qui y ont été construites. J'ai été surpris de cette proposition, dit Monsieur le Maire. Il a été convenu d'exposer cette proposition au Conseil Municipal. Monsieur le Maire lance un tour de table :

Rita TRINEZ, présente à l'entretien, ajoute qu'elle a demandé aux représentants de PARTENORD si le dossier était malgré tout présenté à la prochaine commission, ce point a été confirmé.

Pourquoi cette proposition après autant d'année de travail, tout est remis en cause, exprime Christophe THIEBAUT . Rejoint par Patrick LEMAIRE qui dénonce également cette démarche . Par contre disent-ils, si on refuse cette proposition alors pas de logements aidés sur la commune.

Monsieur le Maire est d'accord avec ces remarques, d'autant dit-il, qu'après un rapide calcul par rapport au prix marché, la valeur au mètre carré de ce terrain sans spéculation avoisine les 120 €.

Rufin COCHETEUX demande si la commune a une autre alternative pour pouvoir offrir du logement attractif aux habitants ?

Monsieur le Maire évoque un dispositif : sur la commune de GENECH, un lotisseur privé, construit des logements à destination des familles à revenus modérés avec engagement de ne pas vendre dans les 12 années suivant la signature de vente sauf à reverser à plus-value s'il y a à une association caritative. Monsieur le Maire propose de rencontrer ce bailleur.

Christophe THIEBAUT propose d'examiner cette proposition et de relancer d'autres bailleurs sociaux.

Patrick LEMAIRE approuve la rencontre, par contre, dit-il l'objectif n'est plus le même il ne s'agit plus de location mais de vente.

Rita TRINEZ rejoint Patrick LEMAIRE et ajoute que les familles bougent plus sur du logement social que sur un bien acheté et l'objectif était de créer du mouvement sur les locations pour l'école. Autre démarche possible : exprimer le refus du Conseil Municipal de vendre le terrain et attendre la décision de la commission Partenord.

Monsieur le Maire conclut ce point et proposera aux membres du Conseil d'Administration du CCAS de refuser de vendre le terrain en attendant la décision du Bailleur social.

4 – Déploiement des compteurs Linky sur la commune

Monsieur le Maire expose : le changement de compteurs électrique pour un compteur dit intelligent (Linky) est en cours de déploiement sur le territoire français et notamment sur la commune. Des Coberlois ont exprimé leur refus de changer leur compteur et ont demandé une intervention de la Municipalité pour interdire sur le territoire de COBRIEUX le remplacement des compteurs.

Monsieur le Maire explique les démarches qu'il a faite auprès de l'Association des Maires Ruraux de France pour demander leur conseil et les décisions apportées par les Tribunaux sur ces demandes de refus. L'Association des Maires Ruraux de France confirme que les communes ont été déboutées de leur demande d'opposition au déploiement du Linky. Certaines communes ont été condamnées au paiement d'indemnités au titre des recours abusifs.

Monsieur le Maire évoque la position de la commune de BLAGNAC qui a pris un arrêté demandant à la société en charge du changement des compteurs de respecter le choix des propriétaires.

Une discussion s'engage. Les communes n'ont pas le pouvoir de refuser ce déploiement, le changement des compteurs est qualifié d'utilité publique, les communes ne peuvent s'opposer à leur installation sous peine d'être en opposition avec la règle. Après renseignement pris auprès d'ENEDIS, Monsieur le Maire explique qu'un propriétaire peut refuser l'accès pour le changement du compteur mais alors il pourrait y avoir des contraintes : relevé des consommations payant par exemple et si le compteur a besoin d'être changé, un compteur Linky serait automatiquement posé mais financé par le propriétaire.

Beaucoup d'habitations sont déjà équipées sur la commune, disent plusieurs Elus. Il n'est plus temps de s'opposer à ce dispositif d'autant que la commune n'est pas compétente en matière de recours.

La commune a un rôle d'informateur, dit Rufin COCHETEUX, mais ne peut s'immiscer dans la décision d'un propriétaire ou d'un occupant ; cette remarque est partagée par Patrick LESAGE et Christophe THIEBAUT.

En conclusion, Monsieur le Maire soumet au vote des Elus la question : voulez vous, vous opposer à la rédaction d'un arrêté imposant à l'opérateur en charge de la pose des compteurs de respecter le choix individuel.

Par 7 voix pour et 2 abstentions, les élus s'opposent à la prise d'un arrêté imposant à l'opérateur de respecter le choix individuel.

5 - CCPC : désignation d'un élu pour la mise en œuvre du réseau d'élus GEMAPI

Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations

Monsieur le Maire expose : la CCPC souhaite mettre en place un réseau d'élus, instance de réflexion sur la mise en œuvre des principes validés dans la délibération cadre GEMAPI. Pour rappel domaines d'intervention : entretien et désenvasement des cours d'eau ; défense contre les inondations par débordement de cours d'eau, restauration des milieux aquatiques et partenariat avec les syndicats SMAPI et USAN.

Un référent doit être désigné au sein du Conseil Municipal.

Patrick LEMAIRE, Adjoint à l'Urbanisme et à l'Environnement présente sa candidature. Pas d'autre proposition.

Les Elus approuvent par 9 voix pour et 1 abstention : Patrick LEMAIRE.

6 - Mutualisation des procédures de marchés publics, accompagnement des communes par la Communauté de Communes Pévèle Carembaut

Monsieur le Maire expose : les procédures des marchés publics sont de plus en plus complexes et en permanente évolution. La CCPC propose une mutualisation qui serait répartie entre d'une part la CCPC et d'autre part la commune sur les domaines suivants : recensement des besoins, définition du type de procédure, rédaction des pièces techniques, rédaction des pièces administratives, publication des avis d'appel à concurrence avec mise en ligne du dossier de consultation, ouverture et analyse des offres, attribution des marchés et exécution.

Les communes sont invitées à se positionner, pour information à la CCPC, sur les domaines dans lesquels elles souhaiteraient être accompagnées par la communauté de communes.

Monsieur le Maire propose de se faire accompagner pour l'ensemble des prestations.

A l'unanimité les Elus approuvent l'adhésion de la commune à l'ensemble des offres contenues dans la mutualisation des procédures de marchés publics.

7 - Commission travaux : disposition par rapport aux nuisances sonores Grand'Rue

Monsieur le Maire expose : le bureau d'études et d'ingénierie mis à disposition des communes par le Département du Nord a été invité à se rendre sur place pour examiner et évoquer avec les membres de la commission travaux les problèmes de nuisances sonores, notamment sur les zones pavées, et le non respect des vitesses de circulation.

Le technicien propose la mise en place de coussins berlinois, dans les deux sens de circulation, à l'entrée de la commune côté Bertellerie : ces coussins seraient posés sur la zone pavée et un au niveau de l'îlot face à la place de la mairie.

Christophe VANHASLT s'étonne de la mise en place des coussins directement fixés sur les pavés et s'inquiète de l'esthétisme de ce dispositif.

Christophe THIEBAUT propose d'installer ces coussins avant les pavés, les conducteurs devront réduire la vitesse et l'esthétisme de la voie serait préservé. Il se dit favorable à la pose de coussins berlinois mais devant les zones pavées.

Une discussion s'engage sur la pose des coussins, Monsieur le Maire rappelle qu'il faut également penser aux agriculteurs présents sur la commune et qu'un dispositif tel qu'aménagement de chicane pourrait entraver leur libre circulation. Cette solution n'a pas été retenue par l'Assistance d'Ingénierie Départementale.

Monsieur le Maire propose de conclure ce point et demande aux Elus de se positionner sur le projet de pose de coussins berlinois sur les zones pavées à l'entrée de la commune et au niveau de la place de la mairie. Par 8 voix pour et 2 abstentions, cette proposition est retenue.

Christophe VANHALST demande si ce dispositif pourrait être mis en place route de Cysoing, où la circulation est souvent excessive.

Cette proposition devra être examinée par la commission travaux.

8 – Manifestation organisée par le collectif des parents d'élèves de COBRIEUX, le 29 septembre et mise en place de cours d'anglais pour les élèves de l'école communale.

Monsieur le Maire rend compte des actions menées par le collectif des parents d'élèves pour dynamiser l'école. Première action : des cours d'anglais seront dispensés après l'école par un professeur d'anglais : ¾ d'heures les mardis et vendredis. Le coût serait supporté par les parents, l'APEIC et la Municipalité.

Seconde action : animation le 29 septembre : 2 heures sans voiture entre les communes de GENECH et de COBRIEUX, circulation avec tout engins à une ou deux roues ..., en partenariat avec l'Association des Parents d'élèves de GENECH. Un point de convivialité est organisé ; une communication « toutes boîtes » est prévue ; ainsi qu'une déviation des véhicules vers Convelin.

9 - Validation de la proposition d'appellation d'un lotissement privé

Monsieur le Maire expose, un propriétaire, rue du Mazet, souhaite lotir une parcelle en 4 lots desservis par une voie privée. Il propose d'appeler son lotissement : « le Clos du Riez ». Le Conseil Municipal approuve cette dénomination.

10 - Indemnité de conseil 2019 allouée au Trésorier

Le Trésorier a transmis la demande d'approbation de l'indemnité de conseil calculée sur les opérations de l'année 2018 : montant 355,52 €.

Par 7 voix pour et 2 voix contre, le Conseil Municipal approuve l'indemnité de conseil due au Trésorier.

11 - Adhésions de communes et syndicat au SIDEN-SIAN

Monsieur le Maire expose les demandes d'adhésion, à l'unanimité les Elus approuvent.

12 - Point sur la communication

Bilan de fin de mandat : Monsieur le Maire et les Elus félicitent le travail fourni par Lise MIGNON dans l'élaboration de la plaquette.

13 Questions diverses

Formation du personnel : les deux agents intervenant en périscolaire ont suivi le stage de base dans le cadre de la formation au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateurs, cet été. Pour ces agents la commune bénéficie de deux contrats aidés avec prise en charge des salaires à hauteur de 45 %.

Braderie : dimanche 1^{er} septembre, Petite Rue. L'organisation est affinée : placement, sécurisation du site...

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Prochaine séance le 3 octobre, à préciser.

Le Maire,
Jean DELATTRE